

## TABLEAU DES GARANTIES GAMME RETRAITE

### HOSPITALISATION

#### Honoraires dans le cadre du contrat d'accès aux soins

Chirurgie – Obstétrique	125 %
Anesthésie	125 %

#### Honoraires hors contrat d'accès aux soins

Chirurgie – Obstétrique	105 %
Anesthésie	105 %

Frais de séjour (en conventionné et non conventionné)	125 %
Forfait hospitalier – durée illimitée	frais réels
Frais de télévision – pendant 15 jours par événement	5€/j

### DENTAIRE

Soins dentaires remboursés par la sécurité sociale	125%
Prothèses remboursées par la sécurité sociale	125%

### OPTIQUE

Verres + montures + lentilles remboursés par la sécurité sociale	125 %
Remboursement du forfait tous les 2 ans par équipement (verres + monture) par bénéficiaire et selon le degré de correction :	
- Deux verres simples	50 €
- Un verre simple et un verre complexe <u>OU</u> Un verre simple et un verre ultra complexe	125 €
- Deux verres complexes <u>OU</u> un verre complexe et un verre ultra complexe <u>OU</u> Deux verres ultra complexes	200 €
DONT un forfait maximum pour la monture	50 €
Chirurgie réfractive et lentilles non remboursées - forfait par an et par bénéficiaire	75 €

### HONORAIRES MEDICAUX

#### Honoraires dans le cadre du contrat d'accès aux soins

Médecins, Imagerie, radiologie, échographie, spécialistes, ATM	125 %
--	-------

#### Honoraires hors contrat d'accès aux soins

Médecins, Imagerie, radiologie, échographie, spécialistes, ATM	105 %
Hospitalisation à domicile	125 %
Transport du malade	100 %
Auxiliaires médicaux – laboratoires	125 %
Ostéopathes, chiropracteurs non remboursés (/ consultation, maxi 5 / an)	35 €
Auxiliaires médicaux, laboratoires	125%

### PHARMACIE

Médicaments et homéopathie remboursés par la sécurité sociale	100%
---	------

### PRESTATIONS DIVERSES

Cures thermales / Prothèses et appareillages auditif, orthopédique remboursés par la sécurité sociale	125%
+ forfait appareils auditifs (forfait / an / bénéficiaire)	300 €
+ forfait autre petit appareillage (forfait / an / bénéficiaire)	50 €

### PREVENTION ET SERVICE

Forfait prévention non remboursé par la sécurité sociale	75 €
Assistance	oui

### OPTION + (coût supplémentaire 7€ par mois)

Médecine douce (par consultation / max 5 par an)	35 €
Pharmacie prescrite non-remboursée	100 €
Chambre particulière – durée illimitée (en conventionné et non conventionné)	20 €
Soins et prothèses dentaires non-remboursés	150 €
Aide aux frais d'obsèques	1000 €